



Conseil Municipal



Séance ordinaire du Mardi 6 septembre 2011.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 6 septembre 2011 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de la convocation adressée le 30 Août 2011.

Etaient présents : M. Denis THION – M. Alex FRISON - Mme Maryline BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – M. Patrick VERGINE - M. Patrick ARCHENault – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUÉE – Mme Maryse PAJON – Mme Odile FARTEAS – M. Michel CHAUMETTE conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Agnès GAUBERVILLE, Adjoint administratif de 2nd classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

1. Approbation du procès-verbal – séance du 21 juin 2011

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2011, préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour qui concerne la Taxe Communale sur l'Electricité. Une délibération pouvant être prise avant le 1^{er} octobre 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. Compte-rendu réunions intercommunales et syndicat intercommunal.

2-1 SIIS – Installations sportives Nancray – Nibelle – Chambon

Une réunion s'est tenue le 6 septembre 2011.

Le Syndicat refuse la proposition du Préfet dans le cadre de la réforme des collectivités locales. Le Syndicat refuse que la totalité des compétences soit transmise à la Communauté de Communes du Beauvais. Le Préfet doit prendre sa décision définitive pour fin décembre 2011.

2-2 CCB

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion de rentrée qui s'est tenue le 1^{er} septembre. Il rappelle qu'il a précisé à nouveau que le point de montée pour le ramassage scolaire : SIRIS, COLLEGE, LYCEE se trouve bien sur la place du 14 juillet et non sur la RD 44, au feu tricolore, l'un des endroits les plus dangereux de la commune.

2-3 CCAS

Lors de la réunion du 4 août 2011, une aide a été accordée à Madame Anne Marie ARCHENault pour son abonnement à la téléassistance Présence Verte en complément de celle apportée par le Conseil Général.

3. Personnel

3-1 Monsieur Jérôme PIAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat CAE, à 20 heures par mois, de Monsieur Jérôme PIAU, sera renouvelé pour une durée de 6 mois, soit du 8 septembre 2011 au 7 mars 2012.

A partir du 1^{er} octobre 2011, Monsieur Jérôme PIAU, bénéficiera d'un Contrat à Durée Déterminée, d'une durée de 15 heures par semaine en complément de son CAE, jusqu'au 7 mars 2012.

➤ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. Finances

4-1 Encaissement d'un chèque GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte les chèques **GROUPAMA** en remboursement :

Des indemnités journalières de Monsieur Cédric CONSTANT, pour les périodes, suivantes :

- Du 1^{er} au 30 juin 2011 pour un montant de **2104.88 euros**.
- Du 1^{er} au 31 juillet 2011 pour un montant de **2032.60 euros**.
- Du 1^{er} au 31 août 2011 pour un montant de **2032.60 euros**.

4-2 Décision modificative du Budget Assainissement

Les Amortissements des biens et des subventions de 2008 à 2010 ayant été mal saisis, après un long travail de pointage réalisé conjointement avec la Trésorerie, des modifications sont à apporter en investissement et en fonctionnement sur les opérations d'ordres prévues au budget 2011.

AMORTISSEMENTS FONCTIONNEMENT

Sens	Imputation	Libellé	Montant
D	023 OS	Virement de la section d'investissement	- 14 016.01 €
D	6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	30 191.30 €
R	777 OS	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	16 175.29 €

AMORTISSEMENTS INVESTISSEMENT

Sens	Imputation	Libellé	Montant
D	13918 OS	Autres	16 175.29 €
R	021 OS	Virement de la section d'exploitation	- 14 016.01 €
R	28031 OS	Frais d'études	- 450.01 €
R	281562 OS	Autres	30 641.31 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4-3 Décision modificative du Budget Eau

En 2008 la commune a équipé le Château d'Eau d'un adoucisseur, pour un montant de **10 883.60 euros**. Ce bien n'a pas été correctement amorti depuis cette date. L'amortissement des années 2008-2009 et 2010 aurait dû apparaître au budget 2011 pour un montant de 1088.37 € or il a été comptabilisé pour 105.37 €. Ceci nécessite la modification ci-dessous.

AMORTISSEMENTS INVESTISSEMENT

Sens	Imputation	Libellé	Montant
R	28156 OS	Autres	983.00 €
R	021 OS	Virement de la section d'exploitation	- 983.00 €

AMORTISSEMENTS FONCTIONNEMENT

Sens	Imputation	Libellé	Montant
D	023 OS	Virement de la section d'investissement	- 983.00 €
D	6811 OS	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	983.00 €

L'ensemble de ces opérations se résume à des écritures qui ne génèrent ni rentrées, ni dépenses supplémentaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4-4 Eau Potable : Redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire fait lecture du texte instituant une redevance pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public.

La distribution de l'eau est un service public municipal. Le conseil municipal détermine le montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des services publics d'eau potable (art. R. 2333-121 CGCT).

Le barème de l'art.R. 2333-121 CGCT est le suivant : « la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des services de distribution d'eau est déterminée (...) dans la limite d'un plafond fixé au 1^{er} janvier 2010 à **30 €** par kilomètre de réseau, hors les branchements et à **2 €** par m² d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires. » Ces plafonds

évoluent au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'index « ingénierie », publié au BO du ministère chargé de l'Équipement.

En ce qui concerne la Commune de Courcelles, la longueur des canalisations est de 5 kilomètres et l'emprise au sol du terrain sur lequel est situé le Château d'Eau est de 984 m².

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Autorise le Maire à porter au budget 2011 la dépense suivante : **2 118 €** (soit 5 kilomètres à 30 € et **984 m² à 2 €**).
- Accepte la Décision Modificative, suivante, du Budget Eau soit :

Sens	Imputation	Libellé	Montant
D	615 R	Entretien et Réparation	- 2 118.00 €
D	613700 R	Location, droits de passage et servitudes diverses	2 118.00 €

La recette correspondante est portée au compte **732** du budget principal.

4-5 Loyer terrain de la Station.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de verser un loyer à Madame Jeanine PAROT pour la parcelle ZL1 de 622 m² occupée par la station d'assainissement de la commune depuis **3 ans**. Le loyer annuel étant fixé à **10 euros**. La commune versera **30 euros** à Madame Jeanine PAROT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4-5 Point sur les subventions accordées.

Monsieur le Maire fait lecture des courriers des 30 août 2011, de la Préfecture du Loiret accordant une subvention de **10 000 euros** pour de la réfection du clocher de l'église dans le cadre des Fonds Parlementaires de Madame Marianne DUBOIS, Députée et **1 344 euros** pour le remplacement des avaloirs et un aménagement paysager, place du 14 juillet, dans le cadre des fonds parlementaires de Monsieur Jean Pierre SUEUR, Sénateur.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 22 juillet 2011, du Conseil Général informant du montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement. Le montant versé à la commune est de **17 120.05 euros**.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 7 juillet 2011, du conseil Général, accordant une subvention maximum de **20 000 euros** pour le financement de l'enfouissement du réseau aérien de télécommunications de France Télécom.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 21 juillet 2011, le Conseil Général informe du versement d'une aide de **2 424.00 euros** sur le remboursement des annuités des emprunts relatifs aux constructions scolaires du 1^{er} degré.

Le SIERP nous accordera une aide de **7 845.00 euros** suite à l'installation des nouveaux éclairages sur la commune dans le cadre des travaux Cœur de Village.

4-6 Taxes Communale sur la Consommation finale d'électricité.

Monsieur le Maire fait lecture de la Circulaire n°COT/B/11/15127/C reçu de la Préfecture le 4 juillet 2011.

Il expose les dispositions des articles L2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

➤ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 3.

Le coefficient fixé s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Courcelles.

➤ Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de la SICAP.

5. TRAVAUX

5-1 Acceptation des entreprises suite à l'ouverture des plis – Marché Eglise.

Monsieur le Maire informe que le 21 juillet 2011 à 18 heures, la Commission d'Appel d'offres composée comme suit :

- Monsieur THION Denis, Maire et Président de la Commission
- Madame BOURDELOIS Marilyne, Titulaire
- Monsieur GIGAULT Denis, Titulaire
- Monsieur CHAUMETTE Michel, Suppléant

s'est réunie, en la présence de Monsieur Antoine LERICHE, Architecte, pour procéder au choix des entreprises à retenir.

Après lecture du rapport de consultation établi par le maître d'œuvre et après discussion, la Commission retient les entreprises suivantes :

LOT N° 1 – MACONNERIE / ECHAFAUDAGES :

Entreprise RP LAGARDE (d'Ormes – 45) Montant de base 29.71.00 euros H.T.

LOT N°2 – CHARPENTE :

Entreprise PLACIER (de Bellegarde – 45) Montant de base 16 665.10 euros H.T.

LOT N°3 – COUVERTURE :

Entreprise PLACIER (de Bellegarde – 45) Montant de base 41 648.80 euros H.T.

LOT N°4 – MENUISERIE:

Entreprise LERICHE MENUISERIE (d'Auxerre– 89) Montant de base 7 960.00 euros H.T.

LOT N°5 – PARATONNERRE :

Entreprise MAMIAS (de Gagny – 93) Montant de base 3 990.00 euros H.T.

LOT N°6 – ELECTRICITE :

Entreprise 2 EC ELEC (de Courcelles – 45) Montant de base 15 057.00 euros H.T.

Le montant total des offres retenues s'élève à la somme de 114 391.90 euros H.t.

Des options et des variantes ont été proposées par le maître d'œuvre.

La Commission décide de retenir les options et variantes suivantes :

Lot n°1 – Maçonnerie / Echafaudages :

- option n°1 : travaux complémentaires sur maçonnerie de moellons + 2 358.40 euros H.T.
- variante n°1 : installations de chantier (baraque et WC regroupés) - 140.80 euros H.T.

Lot n°2 – Charpente :

- option n°1 : reprise complémentaire de charpente + 2 844.50 euros H.T.

Lot n°5 – Paratonnerre:

- option n° 1 : protection nef/chœur + 2 092.00 euros H.T.

Lot n°6 – Electricité :

- variante n°2 : appareils d'éclairage + 900.00 euros H.T.

TOTAL H.T. + 8 054.10 euros H.T.

Les nouveaux montants des marchés sont les suivants :

- lot n°1 :	ent. RP LAGARDE	31.288.60 euros H.T.
- lot n°2 :	ent. PLACIER	19.509.60 euros H.T.
- lot n°3 :	ent. PLACIER	41.648.80 euros H.T.
- lot n°4 :	ent. LERICHE MENUISERIE	7.960.00 euros H.T.
- lot n°5 :	ent. MAMIAS	6.082.00 euros H.T.
- lot n°6 :	ent. 2EC ELEC	<u>15.957.00 euros H.T.</u>

TOTAL H.T 122.446.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, valide le choix de la Commission et accepte à l'unanimité les devis présentés.

5-2 Cœur de Village.

Monsieur le Maire résume les échanges avec la Communauté de Communes du Beaunois et la Région Centre afin d'obtenir au plus vite l'accord de préfinancement pour les travaux projetés.

5-3 Eaux pluviales – Rue Neuve.

Monsieur le Maire détaille les problèmes rencontrés fin juillet chez Monsieur André LIVERNAIS, Rue Neuve. Les eaux pluviales de la Rue Neuve aboutissent dans son jardin. Les buses sont très endommagées et suite à de forte précipitations l'eau de pluie à envahie son jardin et le sous-sol de sa maison. Les entreprises Gonnet et Redon sont intervenues en urgence. Monsieur Michel GRILLON, Conseiller Général, est venu constater les dégâts. Le Conseil Municipal souhaite que le Conseil Général s'engage à faire des travaux rapidement.

5-4 Aménagement de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Cédric PHILIPPE, architecte, a réalisé l'étude sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux Handicapés.

Afin de vérifier que les propositions de l'architecte correspondent bien aux attentes des Bâtiments de France, un rendez-vous est pris pour le 9 septembre 2011.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Pour la réalisation de ces travaux une aide peut être obtenue dans le cadre du Contrat Régional de Pays.

Le Conseil Municipal, charge, Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour obtenir une subvention au taux maximal.

5-5 Etude Sécurisation RD 44

Suite aux réunions du 16 juin et du 19 août avec INGEROP-COFIROUTE et le Conseil Général, une documentation sous forme d'état des lieux nous est parvenue.

Un nouveau rendez-vous est prévu fin septembre pour nous soumettre des propositions d'aménagement dont la prise en charge serait répartie financièrement entre le Conseil Général et la Commune.

5-6 Travaux route d'Arconville

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que nous avons reçu un planning des travaux, réalisés par la Communauté de Communes du Beunois sur la route d'Arconville. Les travaux sont prévus entre le 4 et le 6 octobre 2011.

5-7 Eclairage de la Place du 14 juillet

Afin d'optimiser l'éclairage public de la Place du 14 Juillet, la société SOMELEC propose à la commune de changer les verres sur les spots existants et d'en installer deux autres sous les arbres et deux vers le parking. Cette modification n'entraînera pas de surcoût au devis DV/72/ECP/TRA/00245/11 accepté lors du Conseil Municipal du 29 mars 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Monsieur Patrick VERGINE, quitte la réunion de Conseil à 22 heures 05.

5-8 Devis ROGUET

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise ROGUET pour la suppression d'un branchement d'eau, situé 5 rue Basse pour un montant de **1 125.00 euros H.T.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Accepte le devis DV 1790 de l'Entreprise ROGUET pour un montant de 1125.00 euros H.T.

5-9 Point sur le changement de compteurs d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du relevé des compteurs d'eau, il a été constaté qu'un certain nombre ne fonctionnent plus.

Les employés communaux seront chargés de les vérifier et de changer ceux qui seront inutilisables.

5-10 Assainissement

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal que les réunions de chantier avec la société REDON et le bureau d'études BET LEGRAND, reprendront jeudi 8 septembre 2011.

Tous les problèmes remontés par les administrés durant la période estivale seront traités. Une série de contrôles sera demandée sur les raccordements effectués les mois passés.

Toutes les personnes qui n'ont pas répondu aux divers courriers ou devis, devront désormais réaliser elles-mêmes les travaux de raccordement sans subvention. Les travaux devront être terminés au 31 mars 2012 et déclarés à la Mairie qui, après contrôle, délivrera la conformité.

5-11 Intervention Entreprise CRAMBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les reprises de goudron, rue du Pourtour, devraient être réalisées rapidement par l'entreprise CRAMBES.

5-12 Rendez-vous avec la SIAP

Monsieur le Maire fait le point sur le rendez-vous avec la SIAP, le cabinet d'architecte RMB et Monsieur Patrick VERGINE, suite à la demande de ce dernier afin d'évoquer les problèmes rencontrés lors des travaux sur la maison, 2 rue de l'Egalité.

La toiture de Monsieur Patrick VERGINE sera révisée à la charge de la SIAP.

6. Urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses démarches d'urbanisme en cours.

6-1 Délibération PLH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis favorable au PLH avait été donné lors de la réunion du 21 juin dernier.

Après lecture du courrier de la Communauté de Communes du Beaunois, le Conseil Municipal accepte la délibération proposée.

6-2 Maison PRINCIPE- 10 Grande Rue propriété en état d'abandon manifeste

Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de France Domaine donnant une estimation du coût de la propriété. Cette dernière est estimée à 36 000.00 euros.

Le dossier complet a été transmis à la Préfecture du Loiret le 22 juillet 2011. La procédure suit son cours et l'enquête publique devrait rapidement être ordonnée par le Préfet.

7. Divers.

7-1 Primaires PS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 19 juillet informant que tous les électeurs inscrits sur la liste électorale seront invités à voter les 9 et 16 octobre prochains (munis d'une pièce d'identité) au bureau de vote Primaires situé : Salle du Mail, Mail Sud, à Beaune la Rolande.

7-2 SITOMAP – Compte-rendu annuel 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et les Administrés que le rapport annuel 2010 de la SITOMAP est disponible en Mairie.

7-3 Projet Ligne à Grande Vitesse Paris-Lyon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de documents sur les 4 tracés envisagés pour la ligne TGV Paris-Lyon. Sur les 4 tracés, 2 traversent notre territoire..

Ce rapport est consultable à la Mairie.

7-4 Campagne pour les élections Sénatoriales

Monsieur SUEUR est venu rencontrer Monsieur le Maire, Grand Electeur, et ses suppléants le 20 Août 2011

Monsieur DOLIGE, Monsieur CARDOUX et Madame BOURDIN seront reçus le 12 septembre 2011 à 17 heures 50

7-5 Courcelles de France

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que 16 personnes se sont inscrites pour participer à cette manifestation.

7-6 Autres

Monsieur Raoul BOULET nous a informés que des odeurs émanaient du poste de refoulement de la rue du Tertre.

Madame Odile FARGETAS indique que l'évacuation d'eau sous le robinet au cimetière est bouchée et que, suite aux pluies, le cimetière est à nettoyer.

La prochaine séance ordinaire est fixée au **11 octobre 2011 à 20 heures.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à **23 heures.**

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENault :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUEE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	